

Compte rendu CGT du CHSCT Calvados du 24/06/2013

Ordre du jour :

1. Information consultation sur la réorganisation des agences de Lisieux/Honfleur
2. information consultation sur le suivi géographique des demandeurs d'emploi de l'agglomération de Caen et la réorganisation des agences du territoire de Bayeux/Caen/Falaise.

Nous avons réussi à négocier lors du CHSCT du 17 juin à ce que l'information consultation prévue ce jour ait lieu en 2 fois, c'est-à-dire l'information avec questionnement des élus le 24 juin et consultation le 4 juillet.

La Direction a demandé aux élus s'ils avaient suffisamment d'information pour être consultés le jour même. A notre grande déception, les 3 autres organisations syndicales ont décidé de rendre un avis revenant sur ce que nous avons convenu le 17 juin 2013. Résultat, des questions restent sans réponse aujourd'hui (voir le compte rendu du 4 juillet 2013).

Voilà quelques chiffres que nous avons réussi à obtenir concernant ces dossiers :

	Modification réaffectation DE	Taux de DE en PF renforcé	Taux de DE en PF Suivi	Taux de DE en PF Guidé
Bayeux	+ 947 DE	9,7%	50%	37.7%
Falaise	+ 1131 DE	10.6%	42%	45.3%
Honfleur	+ 632 DE	13.9%	40.8%	44.8%

D'autre part, la direction nous a indiqué que l'EID sera mutualisé entre Honfleur et Lisieux sur la base du volontariat des agents de Lisieux !

L'effectif d'HONFLEUR va passer de 25 à 27 agents (déduction du logiciel OPERA). Les agents ne sont pas encore identifiés et par conséquent on ne connaît leur profil ni leur date d'arrivée. Par contre, dans la 2eme quinzaine de juillet, demandeurs d'emploi et entreprises seront basculés sur le site.

Pour les entreprises concernées, nous avons demandé comment c'était organisé. Réponse de la Direction : l'application de la nouvelle offre de service avec les nouvelles modalités sera l'organisation prévue par la Direction.

Nous avons demandé s'il y a eu une anticipation de l'augmentation des visites sur Honfleur. Réponse de la Direction : elle ne pense pas que le flux augmente sur Honfleur.

Sur la réorganisation de Caen, il faut distinguer le passage du suivi sectoriel au suivi géographique des demandeurs d'emploi et le transfert de charges sur le territoire de Caen /Falaise/Bayeux.

Sur l'agglomération caennaise, nous passons à un suivi des demandeurs d'emploi en géographique mais les entreprises restent attachées aux équipes sectorielles des agences. Nous n'avons pas eu de réponses claires sur ce qui sera mis en place pour continuer à faire vivre l'expertise des conseillers. L'espace communautaire, les réunions des REPS... seront-ils suffisants. Nous n'avons pas eu la certitude que les agents auront du temps pour s'approprier et/ou se mettre à jour sur les expertises (celle de l'équipe professionnelle à laquelle ils sont rattachés et celles des demandeurs d'emploi). Nous sommes particulièrement inquiets pour les nouveaux recrutés.

Pour les territoires redécoupés (Bayeux et Falaise récupèrent des communes qui étaient rattachées à l'agglomération caennaise), nous avons demandé ce qu'il était prévu pour gérer le flux que cela va générer sachant que l'effectif cible ne sera atteint que la fin de l'année. De plus, la direction ne nous a présenté aucun plan concernant les postes pour les nouveaux arrivants (5 agents de plus sur Falaise et 8 agents de plus sur Bayeux).

Avis rendus pour les 2 consultations :
Pour 1 CGC, 1CFDT
Contre 2 CGT
Abstention 3 SNU

Vos élues et représentante CGT : Anne HOUEIX, Laurence GAURON et Laurence PETER